

**Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir l'autorisation de construire un gazoduc de 19,8 kilomètres environ et des installations auxiliaires dans la ville d'Ottawa.**

**Renseignez-vous. Donnez votre avis.**

Si la demande est approuvée telle quelle, Enbridge Gas Inc. remplacera le pipeline de St-Laurent au cours des deux dernières phases (phase 3 et phase 4) de son projet pluriannuel. En phase 3, Enbridge Gas Inc. propose de construire un gazoduc en polyéthylène à pression intermédiaire composé d'environ 4,2 kilomètres de conduites de 6 pouces de diamètre, de 3,6 kilomètres de conduites de 4 pouces de diamètre et de 383 mètres de conduites de 2 pouces de diamètre pour maintenir la distribution du gaz à ses clients sur le gazoduc existant à abandonner. En phase 4, Enbridge Gas Inc. propose de remplacer le pipeline de St-Laurent existant en acier à très haute pression par environ 8,9 kilomètres de conduites de 12 pouces de diamètre, 2,4 kilomètres de conduites de 16 pouces de diamètre et 330 mètres de conduites de 6 pouces de diamètre.

Une carte du projet de gazoduc proposé est fournie ci-dessous (à droite).

**LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Enbridge Gas. Durant l'audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et de toute autre entité dont les intérêts sont en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

Dans le cadre de cette demande, la CEO évaluera le respect de ses directives en matière d'environnement par Enbridge Gas, en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations d'hydrocarbures en Ontario.

**La CEO s'assurera également que l'obligation de tenir des consultations auprès des communautés autochtones potentiellement concernées par le projet de gazoduc a bien été respectée.**

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

**RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS**

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer au processus, veuillez consulter le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez>
- Vous pouvez en apprendre davantage sur **l'obligation de consulter les peuples autochtones** sur le site Web de la CEO : Consultation des peuples autochtones
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **13 avril 2021**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web

**EN SAVOIR PLUS**

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2020-0293**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre de commentaires ou participer en tant qu'intervenant ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2020-0293** dans la liste sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours](http://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours). Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

**AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES**

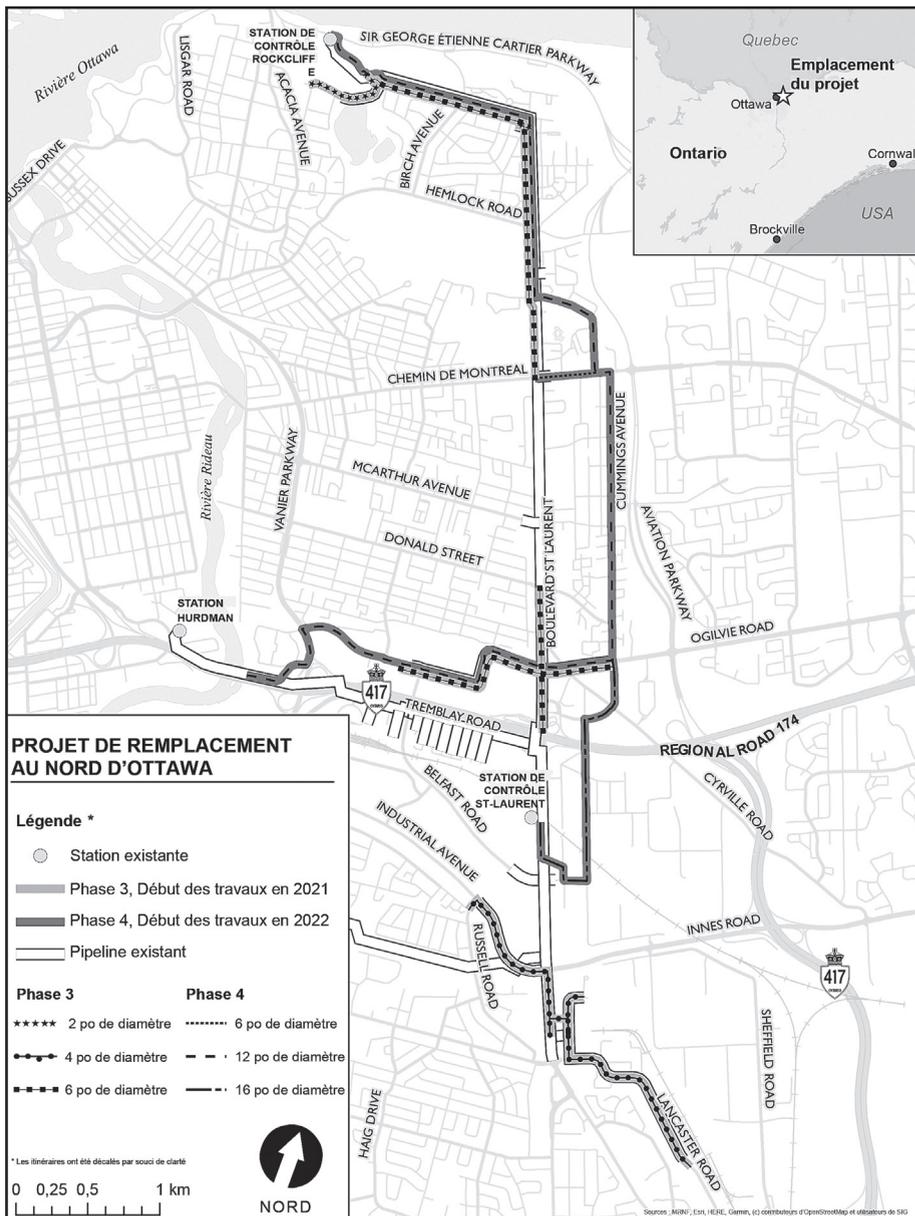
Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Enbridge Gas a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **13 avril 2021**.

**PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 90(1) et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319, 27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Registraire dépôts : <https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice>  
courriel : [registrar@oeb.ca](mailto:registrar@oeb.ca)  
télé. : 416 440-7656



**Enbridge Gas Inc. demande également à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver la forme de l'entente qu'elle propose aux propriétaires fonciers afin d'utiliser leurs terres pour le tracé ou la construction du gazoduc proposé.**

**Enbridge Gas Inc. affirme que le projet est nécessaire pour régler les problèmes d'intégrité du gazoduc liés à l'âge et à l'état du pipeline de St-Laurent.**



Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario